



AXE 5 - Biodiversité, environnement, climat : engageons les Pays de la Loire dans une véritable transition écologique

Ce n'est plus à prouver, l'urgence écologique est là. Y répondre est un devoir.

De par ses compétences en matière d'aménagement du territoire, de développement de l'attractivité économique, d'organisation de l'offre de transport ou encore de gestion des fonds européens (pour l'agriculture notamment), **la Région constitue un échelon pertinent pour répondre aux défis environnementaux.**

Avec le Printemps des Pays de la Loire nous défendons une **écologie globale et populaire**. Globale car nous

pensons que tous les secteurs d'activités et que toutes les compétences de la Région doivent répondre à des exigences fortes en matière d'écologie. Populaire ensuite, car la transition écologique doit être celle de tous les citoyens : nous voulons donner à chacun, quelque soit son âge, son activité, son revenu, la capacité d'agir concrètement pour l'environnement.

Face à l'urgence climatique, engager les Pays de la Loire dans une véritable transition écologique et énergétique

- 1. Créer 100 000 emplois supplémentaires dans les secteurs de la transition écologique, du lien social, de l'innovation d'ici la fin du mandat.** En investissant dans les filières d'avenir, dans la rénovation énergétique des bâtiments, dans les énergies renouvelables, dans la transformation des filières industrielles actuelles, nous créerons des emplois durables et ancrés dans nos territoires.
- 2. Organiser une COP Pays de la Loire.** Procéder à la mise en place d'une large consultation régionale via des Ateliers de la transition écologique qui rassembleront citoyens, acteurs, associations, collectivités et experts. Leurs travaux s'appuieront sur le GIEC régional et devront définir la stratégie régionale bas carbone de la région et assurer le suivi des engagements en formulant des recommandations régulières. Au-delà du climat, la COP aura vocation à faire des propositions pour un nouveau pacte régional autour des transitions sociales et écologiques.
- 3. Lancer un plan d'adaptation au changement climatique.** En lien avec les travaux du GIEC régional et la COP Pays de la Loire, la Région élaborera un plan d'adaptation au changement climatique afin d'anticiper ses effets, tant sur le plan agricole que sur la question.
- 4. Relancer le développement des énergies marines renouvelables.** La Région devra s'investir pleinement dans l'identification de zones propices au développement des énergies marines renouvelables (éolien posé, éolien flottant, énergie des vagues) et contribuer davantage à la recherche et développement sur ces technologies mais aussi au développement de l'emploi dans les PME industrielles de cette filière.

5. **Développer une filière régionale des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique.** Dans le cadre de l'objectif régional d'une couverture énergétique 100 % énergies renouvelables en 2050, la Région veillera à intervenir sur l'ensemble de la chaîne de valeur du secteur des énergies renouvelables en combinant toutes les technologies (éolien, solaire, biomasse, réseaux locaux d'énergie, stockage, hydrogène, économies d'énergie,...) et tous les métiers (production, installation, maintenance, valorisation de l'énergie,...).
6. **Contribuer à l'élaboration de cadastre solaires.** Ce dispositif permettra d'identifier les surfaces potentielles de développement de l'énergie solaire.
7. **Faire des Pays de la Loire la 1ère région hydrogène vert de France.** La Région structurera une filière solide autour de la recherche de l'innovation et de la production d'hydrogène vert. Nous lancerons la commande de trains à hydrogène et l'expérimentation des cars à hydrogène. Par ailleurs nous aiderons les entreprises souhaitant passer à l'hydrogène pour leurs flottes de véhicules.
8. **Développer une filière du recyclage, du réemploi et de la réparation.** La Région contribuera à la structuration de la filière en encourageant la création d'un cluster et en accompagnant les acteurs (entreprises, associations, établissement de formation) engagés dans le domaine de l'économie circulaire, en améliorant la sensibilisation des publics et en proposant des offres de formation dédiées.
9. **Mettre la transition énergétique au cœur du futur modèle économique du Grand Port Maritime de Nantes-Saint-Nazaire.** La Région accompagnera le Port afin d'anticiper les conséquences de la transition énergétique et de la réduction attendue, à court, moyen et plus long terme, des énergies fossiles. Dans une logique d'optimisation des espaces occupés par le Port, elle contribuera à l'accueil de nouvelles activités, en particulier en lien avec les énergies renouvelables, l'hydrogène et l'économie circulaire.
10. **Encadrer le soutien aux méthaniseurs.** Les méthaniseurs XXL sont à l'origine de nombreuses externalités négatives (pollution, dévoiement de l'objectif nourricier de l'agriculture, etc.), la Région ne financera pas de telles structures et encadrera ses financements de manière à empêcher une méthanisation qui accapare les ressources.
11. **Promouvoir les projets œuvrant pour la prévention et la réduction des déchets.** Grâce à des appels à projets spécifiques et des actions de sensibilisation et de coordination d'initiatives existantes, la région soutiendra un ensemble de projets tels que le compostage de proximité, vente en vrac, réemploi, consignes etc.
12. **Mettre en place un "Pass Renov" permettant aux particuliers de financer leurs travaux de rénovation énergétique sans impact sur leur budget.** Il s'agit de créer de nouveaux outils financiers pour permettre aux particuliers de ne pas avancer de dépenses et de rembourser les travaux de rénovation soit par les économies d'énergie réalisées, soit au moment de la revente du bien ou de la succession. Cette mesure implique un meilleur service de conseils aux particuliers et des groupes locaux d'entreprises du BTP, notamment artisanales, qui s'engagent dans une démarche de qualité. Afin de faciliter au maximum leurs démarches, les citoyens seront accompagnés par les plateformes territoriales de rénovation énergétique (PTRE) que nous contribuerons à développer sur l'ensemble du territoire.
13. **Garantir un véritable service public de la rénovation énergétique de proximité.** En partenariat avec l'ADEME, la Région soutiendra la mise en place de plateformes territoriales de la rénovation énergétique dans chaque intercommunalité. Elle veillera à ce que les intercommunalités soient accompagnées dans leur mise en place de manière à ce que chacun puisse bénéficier en proximité d'un service de conseil personnalisé allant du diagnostic au suivi des travaux.

La transition écologique comme enjeu de justice sociale

- 14. Accompagner le remplacement des chaudières au fioul.** En 2022, l'installation et le remplacement de chaudières fioul sera interdite dans l'ensemble du pays. Or les Pays de la Loire comportent un grand nombre d'habitations encore chauffées au fioul. En complément des dispositifs de l'Etat, la Région mettra en place des aides, destinées aux familles à faibles revenus, pour le remplacement des chaudières fioul en privilégiant les pompes à chaleur.

Sensibiliser les citoyens aux enjeux de la transition écologique

- 15. Créer un Livret vert pour financer des projets de transition énergétique.** Il s'agit ici de mobiliser l'épargne citoyenne afin de créer, avec la place bancaire, un livret vert pour financer les projets en lien avec la transition écologique.
- 16. Soutenir 100 projets « Citoyens et Transition Écologique ».** La Région soutiendra les initiatives citoyennes axées sur la protection du climat et de l'environnement (ex. financement de projets citoyens d'énergies renouvelables, lancement d'un appel à manifestation d'intérêt se focalisant sur les projets impliquant les citoyens, projets d'économie circulaire).
- 17. Mieux sensibiliser les citoyens aux questions de transition énergétique et de lutte contre le réchauffement climatique.** La Région accompagnera les acteurs locaux dans leurs démarches de transition écologique (cofinancements, formations de mise en réseau des élus et techniciens) et agira en faveur d'une meilleure sensibilisation et formation des habitants du territoire aux enjeux environnementaux et à l'adaptation au changement climatique. Cela passera notamment par un soutien aux Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE).
- 18. Mettre en place un plan "Cultivons en Pays de la Loire".** Ce plan aura pour objectif de soutenir la création et le financement de jardins et potagers partagés, le financement de jardins ouvriers etc.

Une région exemplaire

- 19. Se fixer l'objectif de "100 % lycées verts" et de "100 % des bâtiments régionaux verts".** Adopter un plan ambitieux de rénovation énergétique et de végétalisation des espaces intérieurs comme extérieurs.
- 20. Mettre en place un budget vert.** La Région adoptera un budget pour lequel chacune des grandes lignes budgétaires sera évaluée au prisme de son impact, positif ou négatif sur l'environnement. Un tel dispositif permettra d'améliorer la lisibilité de l'action publique pour les citoyens et les élus régionaux. L'évaluation sera confiée à un organisme indépendant.

Protéger notre biodiversité et préserver nos ressources

- 21. Préserver les terres naturelles et agricoles et s'engager pour la zéro artificialisation nette des sols en Pays de la Loire à horizon 2040.** Avancer de 10 ans l'objectif que s'est fixé l'exécutif régional actuel et l'assortir de mesures concrètes telles que la prise en compte de ce critère dans l'attribution de subventions régionales, la mise en place d'un établissement public foncier régional en complémentarité des démarches départementales existantes, et l'accompagnement des collectivités à la mise en œuvre d'une politique foncière plus sobre et efficace.
- 22. Créer un Parc naturel régional (PNR) « Loire Estuaire Lac de Grand Lieu ».** Ce parc permettra d'engager et d'amplifier des actions utiles en faveur de la biodiversité, de l'économie locale, de l'éducation, de la culture ou encore de la valorisation du patrimoine. La Région poursuivra par ailleurs son soutien aux 4 parcs existants et créera de nouvelles réserves naturelles régionales en partenariat avec les collectivités et associations concernées.
- 23. Établir une feuille de route 360° contre le gaspillage alimentaire.** De la fourche à la fourchette, la Région mettra en œuvre une liste d'actions précises pour engager les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, la restauration collective, les consommateurs dans une véritable stratégie de réduction du gaspillage afin de faire des Pays de la Loire, la première région anti-gaspi de France.

24. Lancer un nouveau plan de plantation et de gestion de bois et haies : objectif + 1000 km de haies d'ici la fin du mandat. Il s'agira d'abord de créer un inventaire des haies, puis de conditionner leur destruction, et d'accompagner les replantations dans le cadre de politiques territoriales de maintien et de développement des linéaires de haies, en lien avec les Préfets de département et le Préfet de région.

25. Lancer un programme d'aide au boisement et au reboisement. En partenariat avec l'Etat et l'Union européenne, nous aiderons les propriétaires forestiers à planter des arbres, à diversifier les essences et à transformer leurs boisements peu productifs ou inadaptés.

26. Accompagner le développement de l'agroforesterie. La Région financera des prestations de conseil technique (visite de terrain, conception de projet, conseils de plantation et d'entretien, formation) ainsi que des dépenses de matériel d'entretien.

27. Élaborer un plan pour une gestion forestière plus écologique à l'échelle régionale. Au travers des subventions régionales le Conseil régional aura vocation à appuyer le développement d'une filière bois responsable : sylviculture à couvert continu au travers formation des propriétaires forestiers, accompagnement des entreprises de travaux forestiers et des scieries, conditionnalité sur les aides à la desserte forestière, promotion du bois local (notamment dans la commande publique, aide à la structuration d'une filière bois-énergie responsable.

28. Aider les collectivités dans la gestion, l'économie et le traitement de la ressource en eau. Via les contrats de territoire "Eau et climat" nous accompagnerons les collectivités à mettre en place des outils pour la collecte et le traitement des eaux de ruissellement sur la voirie routière (notamment départementale et communale) et à la limiter ou supprimer le recours aux produits phytosanitaires. En parallèle, nous mettrons en place des actions pour les économies d'eau dans les bâtiments régionaux et en direction du grand public.

29. Installer une Assemblée régionale de l'eau. Instance de concertation avec les élus des intercommunalités, les experts et les citoyens, cette assemblée travaillera en concertation avec la COP régionale afin de construire la politique régionale de l'eau.

30. Accompagner les agriculteurs dans une gestion durable de la ressource en eau. La Région dressera un diagnostic des exploitations les plus dépendantes à l'irrigation, suivra l'évolution de l'usage de la ressource en eau par secteurs agricoles et fixera des objectifs ambitieux pour une utilisation plus efficiente de celle-ci. Afin d'atteindre ces objectifs, elle fournira un accompagnement spécifique aux exploitants agricoles (aide à l'investissement de matériels économes en eau, prestations de conseil, formations).

Protéger le littoral ligérien !

31. Ajouter un volet spécifique « littoral - trait de côte » dans le cadre de la politique régionale contractuelle avec les territoires. La Région soutiendra les collectivités dans leurs projets d'aménagement du territoire afin de les aider à s'adapter aux effets du changement climatique sur l'érosion du littoral.

32. Engager une politique forte de soutien à l'habitat accessible sur les zones littorales et rétro-littorales. Soutenir les initiatives des communes et intercommunalités en matière de logement social, d'habitat et d'accueil pour les saisonniers et les jeunes actifs.

33. Développer une "culture du risque" chez les habitants de la côte Atlantique. La Région Pays de la Loire devra jouer un rôle déterminant pour sensibiliser, les élus, les entreprises, les citoyens du littoral atlantique aux effets du changement climatique pour la côte et des risques qu'il peut occasionner : développement de formations à destination des acteurs et décideurs locaux, développement de visuels mémoriels, information du public et mise en contact de scientifiques, actions éducatives dans les établissements scolaires, campagne de communication.

34. Partager l'ambition maritime avec les jeunes et les citoyens. Former et éduquer à la mer, en soutenant l'éducation populaire par les loisirs et le tourisme (classes de découverte, pratique des sports nautiques), en suscitant des vocations aux métiers de la mer (salon des métiers de la mer, mobilité européenne pour les études supérieures maritimes...).